COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MAY-SUR-EVRE
DU 28 JANVIER 2016

Date de convocation : 22 janvier 2016
Nombre de conseillers : En Exercice : 27 Présents : 23 Votants : 26

L'an deux mil seize, le vingt-huit janvier à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de la commune du MAY-SUR-EVRE (Maine-et-Loire) proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 23 et 30 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Hubert DUPONT, 1er Adjoint, Florence RAIMBAULT, Jérémie DEVY, Sylvie FLOCH, Christian DAVID, Marie-Noëlle JOBARD, Adjoints au Maire,
Jean-Marc THÉBAULT, Maryvonne CHALOPIN, Maurice MARSAULT, Didier HUMEAU, Didier MINGOT, Anita MÉNARD, Hervé GARREAU, Florence DABIN, Béttina BOSSARD, Manuella JOURDAN, Alexia MAUDET, Julien GALAIS, Christophe MENUET, Christine GODINEAU, Angélique SUTEAU, Laure TREQUATTRINI, Anne-Chantal VINCENT, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Alain PICARD, Maire du May-sur-Evre, donne pouvoir à Hubert DUPONT
Catherine ROZÉ donne pouvoir à Marie-Noëlle JOBARD
Didier BOSSOREIL donne pouvoir à Didier HUMEAU

ABSENT EXCUSÉ :
Dominique GRASSET

ABSENT NON EXCUSÉ :

En application des articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil municipal désigne Florence RAIMBAULT comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h35

Lecture de l'ordre du jour

Monsieur le Premier Adjoint rappelle l'ordre du jour.

1) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal en date du 17 décembre 2015,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-23 et R2121-9, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2015 transmis à l'ensemble des membres soulevant aucune remarque, il est adopté **à l'unanimité,** dans la forme et la rédaction proposée. Il est ainsi procédé à sa signature.

2) Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir donnée au Maire (cf. article L2122-22 du CGCT),

Sans objet

3) (Del 2016-001) Régime indemnitaire de deux agents communaux

Deux agents des services techniques se font remarquer par leur polyvalence et leur capacité d'encadrement d'équipe au travail. Afin valoriser et pérenniser ces aptitudes au sein de la commune, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à ces personnels une indemnité d'administration et de technicité d'un montant mensuel de 75,00 € brut.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE le versement des indemnités d'administration et de technicité susvisées.

PRÉCISE que ces indemnités d'administration et de technicité seront versées à partir du 1er janvier 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ces décisions.

4) (Del 2016-002) Subvention à l'accueil périscolaire de l'école Jean Moulin

L'association des parents d'élèves de l'école publique Jean Moulin a tenu à nous faire part de ses difficultés financières, lors d'une réunion tenue en mairie le 14 décembre 2015. Cette situation, met en péril la continuité du service proposé aux parents d'élèves. Une aide exceptionnelle de 5 000 € sur l'exercice 2016 sera proposée. Dans l'immédiat, il est demandé au Conseil municipal le versement à l'APE Jean Moulin, d'une avance de 2 000 € afin de payer leur salarié en janvier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE le versement de l'avance sur subvention susvisée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

5) (Del 2016-003) Convention d'apprentissage de l'anglais dans les écoles (cf. annexe)

Renouvellement de la convention d'apprentissage de l'anglais dans les écoles maternelles et primaires du May-sur-Evre par Madame Christelle BRETON-CARLIER, au 1er janvier 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention susvisée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ces décisions.

6) (Del 2016-004) Convention d'occupation d'un bâtiment public - Les Éléments disponibles (cf. annexe)

Renouvellement de la convention d'occupation de l'espace Monnier par la troupe de théâtre « Les éléments disponibles », au 1er janvier 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention susvisée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ces décisions.

7) (Del 2016-005) Convention d'occupation d'un bâtiment public - Espace Del Mayor (cf. annexe)

Renouvellement de la convention d'occupation de l'espace Monnier par la troupe de théâtre « Les éléments disponibles », au 1er janvier 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention susvisée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ces décisions.

8) (Del 2016-006) Avant-projet détaillé de l'aménagement de la tranche 3 des travaux rue Saint Louis

Le détail estimatif du Géomètre expert CHAUVEAU de Chemillé, maitre d'œuvre sur les travaux d'aménagement de voirie de la rue Saint Louis, est précisé dans le tableau ci-dessous. Les montants indiqués ne préfigurent pas le cout définitif de ce projet qui devra faire l'objet d'une mise en concurrence des entreprises concernées. Dans cet optique, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le lancement d'une consultation dans le cadre des marchés publics.

Récapitulatif		
1	Total travaux préalables HT	10 750,00 €
2	Total terrassements HT	41 345,00 €
3	Total assainissement HT	17 460,00 €
4	Total voirie HT	315 017,00 €
5	Total espaces verts HT	34 160,00 €
	Prix total HT	418 732,00 €
	TVA à 20 %	83 746,40 €

Prix total TTC	502 478,40 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité, 2 abstentions,**

APPROUVE l'avant projet détaillé susvisé et le lancement d'une consultation des entreprises du secteur dans le cadre de ces travaux.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ces décisions.

9) (Del 2016-007) Mise en place de cartes d'achats

La carte d'achat est un moyen de paiement mis à disposition des services pour leurs achats courant et répétitifs. Doté d'un plafond mensuel, elles permettront de fluidifier et d'améliorer la gestion des mandats de faibles montants. La Commune souhaite attribuer six cartes d'achats à partir du 1er avril 2016. Des organismes bancaires sollicités, seule la Caisse d'Épargne à répondu à notre demande et propose la mise à disposition suivante :

- durée de la convention : 36 mois
- prix unitaire annuel : 20 € / carte
- commission appliquée par transaction : 0,20 %
-

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité, 2 abstentions,**

APPROUVE la mise en place de six cartes d'achats à partir du 1er avril 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ces décisions.

10) (Del 2016-008) Convention financière pour le fonctionnement du restaurant scolaire - Bégrolles-en-Mauges (cf. annexe)

Renouvellement de la convention financière pour le fonctionnement du restaurant scolaire avec la commune de Bégrolles-en-Mauges au 1er janvier 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention susvisée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ces décisions.

11) (Del 2016-009) Convention financière pour le fonctionnement du restaurant scolaire - Beaupréau en Mauges (cf. annexe)

Renouvellement de la convention financière pour le fonctionnement du restaurant scolaire avec la commune de Beaupréau en Mauges au 1er janvier 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention susvisée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ces décisions.

12) (Del 2016-010) Convention financière pour le fonctionnement du restaurant scolaire - Collège Saint Joseph (cf. annexe)

Renouvellement de la convention financière pour le fonctionnement du restaurant scolaire avec le Collège Saint Joseph au 1er janvier 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention susvisée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ces décisions.

La séance est levée à : 22h20